

# fin periode d'essai + preavis

# Par toine62, le 26/02/2009 à 18:19

## Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans une boite informatique,

j'ai été embauché le 15 septembre.

Au bout de 3 mois, ma période d'essai a été renouvelé de 3 mois.

j'en suis donc a 5mois et demi, ma periode d'essai se finissant le 15 mars.

### [citation]

- « Art. L. 1221-25. Lorsqu'il est mis fin, par l'employeur, au contrat en cours ou au terme de la période d'essai définie aux articles L. 1221-19 à L. 1221-24 ou à l'article L. 1242-10 pour les contrats stipulant une période d'essai d'au moins une semaine, le salarié est prévenu dans un délai qui ne peut être inférieur à :
- « 1° Vingt-quatre heures en deçà de huit jours de présence ;
- « 2° Quarante-huit heures entre huit jours et un mois de présence ;
- « 3° Deux semaines après un mois de présence ;
- « 4° Un mois après trois mois de présence.

#### [/citation]

Vu que j'ai plus de 3 mois de présence, le préavis est donc de 1 mois, or il ne reste pas 1 mois de période d'essai... est ce que je peux encore ne pas être pris?

Je n'ai pas de retour de ma hiérarchie. Est ce que je suis embauché?dois je leur en parler?

#### Merci

**Antoine**